

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 12 février 2021

L'an deux mil vingt et un le douze février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M. DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, LAVERT, VINCENT, MM VALLO, SENDRA, CHEVALIER

Etait absente et excusée : Mme Emilie GIRAUD
Secrétaire élue pour la séance : Mme Elodie LAVERT
Date de la convocation : 6 février 2021

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

- Devis travaux voirie sur section du Royer- Cortay- Garnat

2021-1/ OBJET : Groupement d'achat d'électricité : choix de l'énergie verte

Considérant que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département d'autre part,

Considérant que la commune de St Bonnet des Quarts adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL-Territoire d'Energie Loire et participe au marché groupé d'électricité qui se termine le 31/12/2021

Considérant SIEL-Territoire d'Energie Loire doit renouveler ses marchés pour une période de trois ans :

Electricité du 01/01/2022 au 31/12/2024

Considérant les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie

Considérant la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte

Après en avoir délibéré le Conseil avec 10 voix pour et 1 abstention :

Décide :

- d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre du futur marché d'achat groupé d'électricité pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024, coordonné par le SIEL-Territoire d'Énergie Loire

- d'indiquer le pourcentage d'énergie verte sur une échelle de 0 à 100 % pour chacun des points de livraison, listé en annexe, ci-jointe. Cette liste sera complétée si nécessaire par les points de livraison manquants ou résiliés. Le pourcentage choisi est 50 % sur l'ensemble des points de livraison.

Autorise M. le Maire à signer les pièces à intervenir relatives à ce dossier

2021-2/ OBJET : Changement du mode de chauffage et isolation du bâtiment école : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance et que l'État a reconduit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et plus particulièrement pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de changement du système de production de chaleur et l'isolation du bâtiment école.

Il expose au Conseil une étude énergétique et une étude de choix d'énergie élaborées par les services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire.

Le projet consiste au remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés de bois, l'isolation des combles et des caves, l'isolation des murs et changement des faux plafonds, l'installation d'une VMC double flux et le remplacement de l'éclairage par des LEDS.

Considérant que la rénovation du bâtiment école permettra :

- de diminuer la dépense énergétique de la commune
- de contribuer à la lutte contre les gaz à effet de serre
- d'améliorer le confort des usagers (agents, enseignants, élèves)
- de donner de la plus-value au bâtiment école

Ces travaux de réhabilitation thermique peuvent bénéficier d'une subvention du DSIL

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	134 235 €		
Décomposé comme suit		Conseil Départemental	7 000 €
Chaudière granulés + installation	52 622 €	Région Plan Relance	44 365 €
Isolation combles	3 000 €	DSIL	42 934 €
Nettoyage combles	2 000 €	Rénovation (SIEL)	20 000 €
Accès combles	3 300 €	Fonds propres	28 813 €
Isolation plancher cave	8 228 €		

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 12.02.2021

Isolation intérieur des murs + peinture	29 614 €	
Peinture autres murs	3 360 €	
Pose tablettes + plinthes	3 100 €	
Déplacement radiateurs + tuyauterie	2 250 €	
VMC double flux	20 000 €	
Faux plafonds	7 883 €	
Eclairage dalles LED	3 000 €	
Honoraires divers :		
Mission SIEL (10 jours)	4 755 €	
TOTAL DEPENSES	143 112 €	TOTAL RECETTES 143 112 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le changement du chauffage et l'isolation du bâtiment école

VALIDE le plan de financement prévisionnel et précise que le programme sera inscrit au budget 2021

AUTORISE M. le Maire à lancer les travaux par voies d'appels d'offres pour 2021

SOLLICITE l'inscription au programme DSIL 2021, Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DONNE délégation à M. le Maire pour signer toutes les pièces administratives du marché de ces travaux et pour la mise en place du financement de ces travaux.

2021-3/ OBJET : Changement du mode de chauffage et isolation du bâtiment école : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de changement du système de production de chaleur et d'isolation du bâtiment école.

Il expose au Conseil une étude énergétique et une étude de choix d'énergie élaborées par les services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire.

Le projet consiste au remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés de bois, l'isolation des combles et des caves, l'isolation des murs et changement des faux plafonds, l'installation d'une VMC double flux et le remplacement de l'éclairage par des LEDS.

Considérant que la rénovation du bâtiment école permettra :

- de diminuer la dépense énergétique de la commune
- de contribuer à la lutte contre les gaz à effet de serre
- d'améliorer le confort des usagers (agents, enseignants, élèves)
- de donner de la plus-value au bâtiment école

Ces travaux de réhabilitation thermique peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DETR

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	134 235 €		
Décomposé comme suit		Conseil Départemental	7 000 €
Chaudière granulés + installation	52 622 €	Région Plan Relance	44 365 €
Isolation combles	3 000 €	DSIL	42 934 €
Nettoyage combles	2 000 €	Rénovation (SIEL)	20 000 €
Accès combles	3 300 €	Fonds propres	28 813 €
Isolation plancher cave	8 228 €		
Isolation intérieur des murs + peinture	29 614 €		
Peinture autres murs	3 360 €		
Pose tablettes + plinthes	3 100 €		
Déplacement radiateurs + tuyauterie	2 250 €		
VMC double flux	20 000 €		
Faux plafonds	7 883 €		
Eclairage dalles LED	3 000 €		
Honoraires divers :			
Mission SIEL (10 jours)	4 755 €		
TOTAL DÉPENSES	143 112 €	TOTAL RECETTES	143 112 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le changement du chauffage et l'isolation du bâtiment école

VALIDE le plan de financement prévisionnel et précise que le programme sera inscrit au budget 2021

AUTORISE M. le Maire à lancer les travaux par voies d'appels d'offres pour 2021

SOLLICITE l'inscription au programme DETR 2021, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DONNE délégation à M. le Maire pour signer toutes les pièces administratives du marché de ces travaux et pour la mise en place du financement de ces travaux.

2021-4/ OBJET : Changement du mode de chauffage et isolation du bâtiment école : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de changement du système de production de chaleur et d'isolation du bâtiment école.

Il expose au Conseil une étude énergétique et une étude de choix d'énergie élaborées par les services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire.

Le projet consiste au remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés de bois, l'isolation des combles et des caves, l'isolation des murs et changement des faux plafonds, l'installation d'une VMC double flux et le remplacement de l'éclairage par des LEDS.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 12.02.2021

Considérant que la rénovation du bâtiment école permettra :

- de diminuer la dépense énergétique de la commune
- de contribuer à la lutte contre les gaz à effet de serre
- d'améliorer le confort des usagers (agents, enseignants, élèves)
- de donner de la plus-value au bâtiment école

Ces travaux de réhabilitation thermique peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du Bonus Relance auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Coût des travaux	134 235 €		
Décomposé comme suit		Conseil Départemental	7 000 €
Chaudière granulés + installation	52 622 €	Région Plan Relance	44 365 €
Isolation combles	3 000 €	DSIL	42 934 €
Nettoyage combles	2 000 €	Rénovation (SIEL)	20 000 €
Accès combles	3 300 €	Fonds propres	28 813 €
Isolation plancher cave	8 228 €		
Isolation intérieur des murs + peinture	29 614 €		
Peinture autres murs	3 360 €		
Pose tablettes + plinthes	3 100 €		
Déplacement radiateurs + tuyauterie	2 250 €		
VMC double flux	20 000 €		
Faux plafonds	7 883 €		
Eclairage dalles LED	3 000 €		
Honoraires divers :			
Mission SIEL (10 jours)	4 755 €		
TOTAL DÉPENSES	143 112 €	TOTAL RECETTES	143 112 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le changement du chauffage et l'isolation du bâtiment école

VALIDE le plan de financement prévisionnel et précise que le programme sera inscrit au budget 2021

AUTORISE M. le Maire à lancer les travaux par voies d'appels d'offres pour 2021

SOLLICITE l'inscription au programme Bonus Relance auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

DONNE délégation à M. le Maire pour signer toutes les pièces administratives du marché de ces travaux et pour la mise en place du financement de ces travaux.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 12.02.2021

2021-5/ OBJET : Souscription à l'option « Bâtiments neufs et réhabilitations » de la compétence optionnelles SAGE du SIEL-TE Loire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Rénovation énergétique de l'Ecole Publique située au Bourg.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune adhère depuis le 24/07/2015, le SIEL propose une option « Bâtiments neufs et réhabilitations » pour accompagner la collectivité pendant la réalisation du projet. Cet accompagnement ne concerne que la partie « énergie » de l'opération (enveloppe et systèmes).

L'accompagnement porte sur les missions suivantes :

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : Définition, dans le programme, d'exigences minimales en matière de performance énergétique ;

Conception : Participation aux réunions de dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Chantier : Suivi ponctuel du chantier aux moments clés (mise en œuvre de l'isolation, tests d'étanchéité à l'air...)

Exploitation : Suivi des performances et consommations pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Les conditions d'intervention du SIEL et la répartition des rôles entre le SIEL et la commune sont explicitées dans le document annexé à la présente délibération.

Financement :

La commune souscrit un forfait de **10 jours** pour l'ensemble de la mission, pour 5 jours techniciens (5 X 334€) et 5 jours experts (5 X 617€), soit une contribution totale de **4 755€**.

Un titre de recette sera émis chaque année par le SIEL, accompagné d'un justificatif des jours effectivement consacrés à la mission.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la souscription à l'option « Bâtiments neufs et réhabilitations » de la compétence optionnelle « SAGE »,
- approuve la contribution de la commune
- autorise M. le Maire à signer la convention afférente, ainsi que toutes pièces à intervenir.

2021-6/ OBJET : Adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelles SAGE du SIEL-TE Loire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de la chaudière propane par une chaudière automatique au bois pour alimenter en chauffage l'Ecole Publique située au Bourg.

L'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE permet à la commune de demander au SIEL-TE Loire de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la chaufferie bois.

L'adhésion à ce service s'élève à **8,5%** du montant des travaux de chauffage (hors télégestion).

Le montant du projet (hors subventions) est estimé à :

Désignation	Montant € HT
Travaux chaufferie bois	44 440.00 €
Maitrise d'œuvre (8,5% des travaux)	3 777.40 €
TOTAL LOT CHAUFFAGE (hors télégestion)	48 217.40 €

Le montant de la contribution prévisionnelle que la commune s'engage à verser est donc évalué à **3 777,40 € HT**.

Les modalités d'intervention du SIEL-TE Loire sont précisées dans la convention annexée à la présente note et permettent à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement du SIEL-TE Loire pour :

- La réalisation d'un cahier des charges de consultation des entreprises ;
- L'assistance à la rédaction des dossiers de subvention ;
- L'aide à l'analyse des offres ;
- Le suivi du chantier et l'aide à la réalisation des opérations de réception.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'estimation de la contribution prévisionnelle de la commune, étant entendu que sa contribution définitive sera ajustée en fonction du chantier,
- demande au SIEL-TE Loire, dans le cadre de l'adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE de ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

2021-7/ OBJET : Parc Naturel Livradois Forez : proposition d'intégration

M. le Maire expose au Conseil le courrier du Président du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) concernant l'opportunité pour la commune d'obtenir le label « Parc Naturel Régional » (PNR) via une intégration éventuelle au sein du PNR Livradois Forez.

M. le Maire précise que l'extension du PNR Livradois Forez, qui jouxte le territoire du SMMM, semble être aujourd'hui une option pertinente. L'adhésion au PNR est un atout non négligeable pour le territoire en apportant des aides financières aux investissements des entreprises et des exploitations, une reconnaissance du territoire pour le tourisme.

M. le Maire précise que le PNR Livradois Forez est aujourd'hui le deuxième plus grand parc de France.

M. le Maire propose au Conseil que la commune obtienne le label « Parc Naturel Régional ».

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide le projet de label Parc Naturel Régional et souhaite l'intégration de la commune au sein du PNR Livradois Forez.

2021-8/ OBJET : Subventions aux associations pour 2021

M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant des subventions accordées aux associations au titre de l'année 2021 (demandes reçues à ce jour) :

ADAPEI de Roanne	50 €
Amicale des Donneurs de Sang de la Pacaudière	50 €
Association Solidarité de la Pacaudière	50 €
Comité Départemental de lutte contre le Cancer	50 €
Les Restaurants du Cœur	140 €
Croix Rouge Française	50 €
Société Protectrice des Animaux	140 €
Société Musicale Les Copains d'Accords	50 €
A.D.M.R	250 €
Association Familles Rurales La Pacaudière	50 €
France Alzheimer antenne Roanne	50 €
ARRAVEM	50 €
Sou des Ecoles	200 €
DEGEL	200 €
Association Sportive Collège Jean Papon	80 €
MFR Les Athiauds	20 €
MFR du Forez	20 €

Le Conseil accepte ces propositions et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif.

2021-9/ OBJET : Travaux de réfection canalisation eau pluviale sur Chemin des Crouzes : devis

M. le Maire informe le Conseil que le Chemin des Crouzes est inscrit au programme de travaux de voirie 2021. Il précise qu'avant l'application des revêtements il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection d'un réseau d'eau pluviale, aujourd'hui vétuste.

Il présente au Conseil le détail des travaux et les devis correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- retient le devis de travaux pour la réfection du réseau d'eau pluviale de l'entreprise SARL MEUNIER Romain pour un montant HT de 3 042,10 €.
- précise que cette dépense sera imputée au budget de la forêt sectionale du Royer- Cortay- Garnat étant donné que les travaux sont réalisés sur la section du Royer- Cortay- Garnat
- mandate M. le Maire pour toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier

Questions diverses

M. MURAT expose au Conseil le projet de banque alimentaire sur le secteur de La Pacaudière. Tous les 15 jours, des paniers seront distribués aux bénéficiaires. Il sera nécessaire de désigner deux personnes de la commune en tant que bénévoles. Il précise qu'il sera possible à certains habitants de la commune de bénéficier de cette aide alimentaire. La distribution des paniers pourrait débuter début mars.

M. le Maire informe le Conseil d'un courrier de M. ETAY Patrick sollicitant la commune pour obtenir en bail de chasse les parcelles dernièrement acquises des MAE. M. le Maire précise qu'actuellement un bail est déjà en cours avec l'ACCA d'Ambierle et qu'il continue avec le nouveau propriétaire des parcelles, c'est à dire la commune.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 12.02.2021

M. le Maire fait part au Conseil d'un courrier du président de la Roannaise de l'Eau au sujet de l'arrêt de l'utilisation de l'usine de la Goutte Picard. M. le Président précise que l'arrêt n'est pas une volonté des services de la Roannaise de l'Eau, comme le bruit a courru, mais du à une dégradation des modules de filtration. La Roannaise étudie à ce jour différents scénarios afin d'alimenter en eau potable les réseaux du secteur.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23h15.